

Adresse desservie :
SAS MOP'S SERVICES
9 CH DE CAVALE
LOCAL C
82170 GRISOLLES

Votre référence :
14 716 001 10501801 25745
Votre adresse électronique :
sandrine.pineau@shiva.fr

Nous contacter

Par internet :

www.eau.veolia.fr

Par téléphone :

05 61 80 09 02

(appel non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h00 à 19h et le
samedi entre 9h00 et 12h

Pour vos demandes et urgences (24h/24)

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques
sont susceptibles d'être enregistrés.

Par courrier :

Veolia Eau

TSA 40118

37911 Tours Cedex 9

Agence :

291 rue des peupliers à Grisolles

Lun, Mar, Mer, Jeu : 8h30-12h30/14h30-17h, Ven :

8h30-12h30

/25070240313L4/3935/165/0/1000EGC



14.716.001

SAS MOP'S SERVICES
MME PINEAU SANDRINE
26 RUE GUSTAVE LARROUMET
46000 CAHORS
FRANCE



Information Client

Cette facture fait suite à votre abonnement aux services d'eau et/ou d'assainissement de votre commune. Elle correspond aux conditions décrites dans le document contractuel d'abonnement et le règlement de service qui vous ont été communiqués par envoi séparé et dont nous vous invitons à prendre connaissance. Nous vous remercions d'effectuer votre paiement avant la date indiquée ci-dessous. Le paiement de cette facture vaut accusé de réception du règlement de service, qu'il vous ait été adressé par courrier ou courriel.

Votre facture d'accès au service

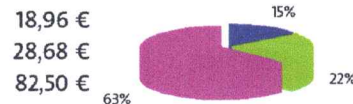
Montant à régler :

comprenant :

- Eau potable
- Assainissement
- Autres rubriques

(voir détail au verso)

130,14 € TTC avant le :
17 juillet 2025



Votre consommation d'eau

Consommation facturée :

0 m³

Périodes prises en compte :

Abonnement : JUILLET A DECEMBRE

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR68ZZZ437614
RUM : TIP0141050147160011050180125745

SAS MOP'S SERVICES
MME PINEAU SANDRINE
26 RUE GUSTAVE LARROUMET
46000 CAHORS
FRANCE

Montant : **130,14 €**

TIPSEPA

Date et lieu

Signature

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA. ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

CENTRE DES PAIEMENTS -
TSA 50151
41974 BLOIS CEDEX 9

410530013612 MOP'S SERVICES

014105000073 24147160011050180125745000906108 13014

Faites un geste pour
l'environnement, optez
pour l'e-facture sur
www.eau.veolia.fr
ou sur simple appel



Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
■ Distribution de l'eau					
Abonnement (part distributeur)			15,35	5,50	
Abonnement (part syndicale)			2,62	5,50	
Total Distribution de l'eau					18,96
■ Collecte et/ou traitement des eaux usées					
Abonnement (part distributeur)			11,47	10,00	
Abonnement (part collectivité)			14,60	10,00	
Total Collecte et/ou traitement des eaux usées					28,68
■ Autres rubriques					
Frais d'accès au service			75,00	10,00	
Total Autres rubriques					82,50
Total général :			119,04		130,14
Total TVA : 11,10 €					
Montant HT 17,97 € TVA (5,50 %) : 0,99 €					
Montant HT 101,07 € TVA (10,00 %) : 10,11 €					
Montant à régler :					130,14 €

Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CGI, art. 272). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service, disponible sur notre site internet. En outre, toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (L.441-10 et D.441-5 du code du commerce). Justification d'exemption de frais de rejet de paiement en cas de tarif social, dossier FSL ou aide du CCAS dans les 12 derniers mois, à fournir sous 15 jours. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.

Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien Index	Consommation
H25UA214045	15		0

Votre paiement

Moyens de paiement : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »

- **Paiement par prélèvement mensuel :**
Pour étaler vos dépenses d'eau tout au long de l'année. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant le solde à régler ou la somme en votre faveur, automatiquement créditée sur votre compte bancaire.
- **Paiement par TIPSEPA :**
Attention aux délais postaux en anticipant de plusieurs jours son envoi pour éviter les pénalités de retard. Dater et signez le puis renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe, à l'adresse mentionnée sur votre TIPSEPA au recto de cette facture. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne sont manquantes ou erronées, merci d'y joindre un IBAN.
- **Paiement par virement bancaire :**
VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
FR7630004007620001500053563
- **Paiement par prélèvement à l'échéance :**
Prélèvement automatique, sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de la facture. Remboursement automatique par virement sur votre compte bancaire en cas de crédit en votre faveur.
- **Paiement par chèque :**
Attention, aux délais postaux en anticipant de plusieurs jours son envoi pour éviter les pénalités de retard. Etablissez le à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPSEPA, puis envoyez-le en y joignant le TIPSEPA non signé, dans l'enveloppe ci-jointe, à l'adresse mentionnée sur votre TIPSEPA au recto de cette facture.
- **Paiement par Carte Bancaire :**
Rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto de cette facture, rubrique « Je paye ma facture », créez votre espace personnel et laissez vous guider.
- **Flashez pour payer par e-TIP ou carte bancaire**



Adresse desservie :
SAS MOP'S SERVICES
LOCAL C
9 CH DE CAVALE
82170 GRISOLLES

Votre référence :
14 716 001 10501801 25745

Nous contacter

Par internet :

www.eau.veolia.fr

/25072440651L2/8727/108/0/1000EGC



R

Par téléphone :

05 61 80 09 02

(appel non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h00 à 19h et le
samedi entre 9h00 et 12h

Pour vos demandes et urgences (24h/24)

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques
sont susceptibles d'être enregistrés.

SAS MOP'S SERVICES
MME PINEAU SANDRINE
26 RUE GUSTAVE LARROUMET
46000 CAHORS
FRANCE

Par courrier :

Veolia Eau

TSA 40118

37911 Tours Cedex 9



A ce jour, le règlement de votre facture ne nous étant pas parvenu, des pénalités de retard vont être appliquées. Si vous venez de la régler, et pour éviter ces pénalités à l'avenir, nous vous invitons à passer au prélèvement ou à la mensualisation. Ce service gratuit peut être mis en place depuis notre site internet. Sinon, le montant indiqué est à régler, dès réception de ce courrier. Dans le cas où cette facture ne serait pas réglée sous 15 jours, à compter de sa date limite de paiement, la fourniture d'eau pourra être interrompue, dans les conditions prévues par la réglementation pour les locaux professionnels et les résidences secondaires.

Comment payer votre facture ?

Pour ne plus oublier de régler vos factures d'eau et ainsi éviter les mauvaises surprises, adoptez le prélèvement automatique sur simple demande auprès de votre Centre Service Client (voir détails au verso).

Rappel de votre facture

Montant à régler :

133,14 € TTC Avant le 4 août 2025

comprenant :

date d'émission	facture ou avoir	acompte/ versement	pénalités	reste à payer
03.07.2025	130,14	0,00	3,00	133,14

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR68ZZZ437614
RUM : TIPO141051147160011050180125745

SAS MOP'S SERVICES
MME PINEAU SANDRINE
26 RUE GUSTAVE LARROUMET
46000 CAHORS
FRANCE

Montant : 133,14 €

Date et lieu

Signature

TIPSEPA

Merci de bien vouloir nous faire parvenir votre règlement AVANT la date limite de paiement indiquée sur la présente facture.

Prévoyez le délai d'acheminement de votre courrier

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA. ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

CENTRE DES PAIEMENTS -
TSA 50151
41974 BLOIS CEDEX 9

410524009767 MOP'S SERVICES

014105000174 24147160011050180125745000915108 13314

Adresse desservie :
SAS MOP'S SERVICES
LOCAL C
9 CH DE CAVALE
82170 GRISOLLES

Votre référence :
14 716 001 10501801 25745

Nous contacter

Par internet :

www.eau.veolia.fr

Par téléphone :

05 61 80 09 02

(appel non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h00 à 19h et le

samedi entre 9h00 et 12h

Pour vos demandes et urgences (24h/24)

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Par courrier :

Veolia Eau

TSA 40118

37911 Tours Cedex 9

/25080540825L1/9768/34/0/1000EGC



R

SAS MOP'S SERVICES
MME PINEAU SANDRINE
26 RUE GUSTAVE LARROUMET
46000 CAHORS
FRANCE

Comment payer votre facture ?

Pour ne plus oublier de régler vos factures d'eau et ainsi éviter les mauvaises surprises, adoptez le prélèvement automatique sur simple demande auprès de votre Centre Service Client (voir détails au verso).



A ce jour, le règlement de votre facture ne nous étant pas parvenu, des pénalités de retard vont être appliquées. Si vous venez de la régler, et pour éviter ces pénalités à l'avenir, nous vous invitons à passer au prélèvement ou à la mensualisation. Ce service gratuit peut être mis en place depuis notre site internet. Sinon, le montant indiqué est à régler, dès réception de ce courrier. Une majoration de 25% de la part assainissement peut être applicable en cas de retard de paiement. En outre, toute entreprise ou établissement débiteur doit également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (L.441-10 et D.441-5 du code du commerce). Dans le cas où cette facture ne serait pas réglée avant le 12 août 2025, la fourniture d'eau pourra être interrompue, dans les conditions prévues par la réglementation pour les locaux professionnels et les résidences secondaires. Si vous rencontrez des difficultés financières, afin de trouver la solution la plus adaptée, contactez dans les meilleurs délais les services sociaux. Si vous avez bénéficié d'une aide du Fonds de Solidarité pour le Logement depuis moins d'un an, merci de nous transmettre sous 15 jours l'avis d'attribution. Vous pourrez ainsi bénéficier des dispositions prévues par la loi.

Rappel de votre facture

Montant à régler :

142,89 € TTC Avant le 12 août 2025

comprenant :

date d'émission	facture ou avoir	acompte/ versement	pénalités	reste à payer
03.07.2025	130,14	0,00	12,75	142,89

payée
par CB
NET Services
le 25/09/2025

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR68ZZZ437614
RUM : T1P0141052147160011050180125745

SAS MOP'S SERVICES
MME PINEAU SANDRINE
26 RUE GUSTAVE LARROUMET
46000 CAHORS
FRANCE

Montant : 142,89 €

Date et lieu

Signature

TIPS€PA

Merci de bien vouloir nous faire parvenir votre règlement AVANT la date limite de paiement indiquée sur la présente facture.

Prévoyez le délai d'acheminement de votre courrier

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA, ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

CENTRE DES PAIEMENTS -
TSA 50151
41974 BLOIS CEDEX 9

410505026251 MOP'S SERVICES

014105000275 24147160011050180125745000935108 14289